LE CONSEILLER GENERAL MAGAZINE
DOSSIER PARIS METROPOLE

« Du local au global : construire la métropole de demain »

Entretien avec
Jacques JP MARTIN,
Président de Paris Métropole

1- Lors de votre élection à la présidence de Paris Métropole, en novembre 2010, vous avez expliqué la nécessité de « passer d'un partenariat territorial à une gouvernance métropolitaine ». Quels sont concrètement les enjeux autour de cette évolution ?

Il faut remettre les étapes de ce chantier dans l'ordre. Chaque ville possède une histoire propre, ce qui est logique mais engendre de grandes disparités économiques, sociales ou environnementales de l'une à l'autre. A cet héritage local s'ajoute celui de l'évolution de l'agglomération et de ses déséquilibres est/ouest, zones résidentielles/zones post industrielles, etc.
L'état des lieux au niveau communal il y a encore dix ans était celui d'une métropole fragmentée en termes d'actions et de pouvoirs, selon le schéma suivant : une ville « centre », Paris, et des centaines de communes dont l'action des élus, renforcée par les lois de décentralisation, avait finalement comme seul fil conducteur la satisfaction de leurs administrés, eux-mêmes impliqués dans ces déséquilibres. Le rôle des Conseils généraux, du Conseil régional, joint à la montée – lente comparée à la dynamique nationale – des intercommunalités interagit avec cette situation.

Grâce à la prise de conscience des enjeux communs, les élus de chaque collectivité ont décidé de se mettre autour d'une même table pour appréhender ensemble, en dehors des rivalités politiques et des rivalités de territoires, les questions métropolitaines qui les concernent tous. La Ville de Paris a ouvert la voie de cette évolution, à partir de sa volonté d'instaurer un débat avec la banlieue.

Notre syndicat, qui compte aujourd'hui 193 membres, agit pour organiser ou susciter le partenariat territorial et le substituer à la tentation du chacun pour soi. Pour l'heure, nous nous efforçons de rendre systématique et naturel ce comportement de dialogue et de concertation mais nous avons bien en tête que la question de la prise de décision politique et de son application par l'action publique en découle immédiatement. C'est le chantier que nous entamons, autour de projets pour la gouvernance de demain.

2- Passer à une « réflexion métropolitaine » signifie en particulier de partir des logiques et des ambitions locales pour penser global. L'appel à initiatives notamment dans sa première phase 2010-2012, semble s'inscrire pleinement dans cette volonté. Pouvez-vous nous présenter les objectifs autour de cette démarche ?

L'appartenance et l'identification à cette agglomération capitale doit être populaire et s'enraciner dans les territoires à travers les actions citoyennes.
L'Appel à Initiatives vise à surmonter les réflexes de repli sur soi en suscitant à la fois l'appropriation citoyenne de la métropole et le partage d'action entre les collectivités. Une « initiative » doit donc permettre au public d'approcher d'autres territoires franciliens que son lieu de vie ou son lieu de travail, à travers des thématiques patrimoniales, culturelles, économiques, sociales, écologiques…. Elle doit aussi inciter les élus locaux à partager ces thématique, à les traiter en commun et à apprendre des différentes expériences.. L'Appel à Initiatives de Paris Métropole est parti d'une volonté de produire des réalisations coopératives favorisant la participation des habitants à l'invention de l'avenir de la métropole.

Autour de ces projets, les services de toutes les collectivités impliquées et leurs partenaires travaillent ensemble pour agir rapidement sur les territoires et relier les acteurs de terrain et les citoyens.

3- Plus concrètement, pour préparer la métropole de demain, quels sont les grands thèmes et les principaux axes sur lesquels travaille le Syndicat ?

Une prise de conscience et un bon dialogue ne suffisent pas à construire une métropole cohérente et équilibrée. Il faut donc concrètement s'attaquer aux carences et aux blocages actuels.
Nous poursuivons de front un chantier institutionnel et un chantier structurel. Le chantier structurel nous a mené notamment à faire des propositions concertées et négociées pour accentuer la solidarité financière entre nos collectivités à travers la réforme du FSRIF, le Fonds de Solidarité Régional. Nous sommes également intervenus dans le débat sur le futur réseau de transport Grand Paris Express et y avons été un facteur de rapprochement des points de vue. Nous continuons à travailler sur les conditions de déplacements dans l'aire métropolitaine, qui est un sujet complexe. Nous souhaitons également prendre toute notre part dans la politique du logement qui doit faire face à la fois à une pénurie globale et à un problème de répartition qualitatif et quantitatif, source de déséquilibres économiques et sociaux. Cette question est emblématique de ce qui ne peut se traiter efficacement qu'à l'échelle métropolitaine et en partageant un intérêt commun.
Parallèlement, ces intentions, aussi pertinentes soient-elles, ne peuvent se traduire dans la réalité et être efficaces qu'à travers une évolution de la gouvernance de la métropole, y compris au plan institutionnel. Notre syndicat revendique un rôle clef dans ce chantier et sera prochainement force de proposition.

4- La solidarité intercommunale apparaît notamment au cœur des débats. C'est un enjeu majeur pour développer de manière harmonieuse et cohérente l'espace métropolitain. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Effectivement, alors que le Projet de Loi de Finances pour 2012 doit comporter une réforme des dispositifs de péréquation, Paris Métropole a présenté dès juin dernier le fruit de son travail pour poser les fondements d'une réforme ambitieuse permettant plus de solidarité et d'équité entre les communes franciliennes.
Ces propositions, issues de près d'un an de travail des élus membres du syndicat, ont été adoptées par décision unanime du Bureau de Paris Métropole, le 28 juin dernier. Elles visent à refonder et amplifier le FSRIF), qui serait porté de 180 à 270 M€, ainsi qu'à définir les modalités de mise en œuvre et de participation des communes et intercommunalités franciliennes à la solidarité nationale et régionale. Ces principes, respectueux des identités de chacun des territoires et soutenables au regard de leurs capacités contributives, visent à permettre de réduire les inégalités structurelles, de faire ensemble métropole et renforcer la contribution de l'Ile-de-France à l'attractivité nationale.

Notre déclaration a été transmise aux Ministres concernés, au Comité des Finances Locales, aux présidents des groupes de travail de l'Assemblée et du Sénat ainsi qu'aux associations d'élus. Les propositions de Paris Métropole ont été très bien accueillies, et reconnues comme à la fois légitimes politiquement, et techniquement irréprochables. Ainsi, notre travail se poursuit en lien avec les services de l'Etat (DGCL), et en coordination avec les parlementaires et ministres concernés, afin de veiller à une traduction législative de ces principes.
La réflexion des élus de Paris Métropole se poursuit, en parallèle, sur l'opportunité de la création d'un fonds d'investissement métropolitain afin de bâtir, par le financement de projets structurants, une métropole toujours plus solidaire et attractive.

5- Enfin, le Syndicat d'études Paris Métropole semble poser les fondations d'une future « Gouvernance métropolitaine ». Dans ce contexte, comment percevez-vous l'évolution de la structure de gouvernance qui sera chargée d'impulser, à l'avenir, la dynamique métropolitaine ?

Ce chantier s'amorce et je ne veux pas préempter, avec un avis qui serait trop personnel, les propositions que nous serons conduits à formuler et qui seront le fruit de longs échanges et de longues concertations. Il est clair que rien n'est facile et que chaque philosophie de gouvernance pour la métropole possède des avantages et des inconvénients. Nous en avons identifié, de manière sommaire, trois.
La première s'orienterait vers une grande collectivité métropolitaine dotée de compétences accrues, en prenant exemple sur d'autres métropoles françaises ou européennes, elle conduirait à revisiter le rôle de la Région, des Conseils généraux, des EPCI dans leur périmètre actuel. La capacité d'action publique intégrée serait renforcée par cette échelle, mais une le risque d'une super-structure « monolithique » sur un territoire de 10 millions d'habitants est réel, notamment au regard à des attentes de proximité démocratique.
La seconde renforcerait les grandes intercommunalités qui atteindraient des périmètres de plusieurs centaines de milliers d'habitants, formant comme les pétales d'une marguerite autour du cœur parisien. L'échelle d'action resterait pertinente et la proximité avec les habitants effective. Par contre les effets de concurrence et de déséquilibre resteraient possibles entre ces nouvelles grandes entités si une concertation efficiente entre elles n'était pas organisée.
La troisième tendrait à garder l'organisation et la superposition actuelle des niveaux de collectivités, avec un éclaircissement des compétences. Elle renforcerait et instituerait par contre la concertation entre les territoires sur le modèle initié par Paris Métropole. Si cette piste présente l'avantage de maintenir le pouvoir de décision à des échelons plus ou moins locaux en fonction de la pertinence des sujets, elle repose sur le seul pari que la concertation aboutisse à des actions d'intérêt commun et partagé.
Bien évidemment, l'orientation vers l'une ou l'autre de ces philosophies de gouvernance, voire un « mix » de ces options serait ensuite assortie d'attributions plus ou moins nombreuses de compétences aujourd'hui exercées par l'un des échelons existants ou par l'Etat. Vous voyez que le débat ne fait que commencer ! Nous comptons bien le poursuivre dans les prochains mois. Un « livre vert » de la gouvernance devrait même être livré pour la fin de l'année.

CONTACT
Jérôme ONADO
Le Conseiller Général Magazine
06 78 49 37 99
01 64 79 13 49 (lundi, jeudi et vendredi)
jerome.onado@hotmail.fr